



Informations sur les délégations de l'organe délibérant à la Maire

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Madame La Maire

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

1 - DÉCISIONS DE LA MAIRE PRISES ENTRE LE 16 JUIN ET LE 11 SEPTEMBRE 2026

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant que Madame la Maire est tenue de rendre des comptes à chacun des membres du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 064-216404228-20260925-DEL_260925_01-DE

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
N° 2026-32 18/06/2026	Commande Publique	RENOVATION SOL « RESTOS DU CŒUR » CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la rénovation du sol des « Restos du Cœur » - Oloron Sainte-Marie. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 19/02/2026 avec remise des offres le 04/06/2026 – 12h00. Il a été décidé d'attribuer le marché de rénovation du sol des « Restos du Cœur » - Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : RENOVATION SOL - Société NAYA Total HT : 27 035.40 €
N° 2026-33 02/07/2026	Finances	Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'eau potable CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable, CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes : Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 9 juillet 2026. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,79 %. Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : néant
N° 2026-34 02/07/2026	Finances	Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget principal de la Ville d'Oloron Sainte-Marie CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget principal, CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget principal de la Ville, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes : Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 9 juillet 2026.

		Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,79 %. Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : néant
N° 2026-35 02/07/2026	Finances	Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'assainissement CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement, CONSIDERANT l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes : Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter du 9 juillet 2026. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,79 %. Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : néant
N° 2026-36 16/07/2026	Louage	Bail commercial dérogatoire – CHAPUS HELENE DENISE EMILIENNE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC Dirigeante de l'entreprise « CHAPUS HELENE DENISE EMILIENNE », La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du samedi 1^{er} août 2026 au dimanche 30 août 2026 inclus.
N° 2026-37 21/07/2026	Louage	Bail commercial dérogatoire – SARL EDARIA Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec M. Patrick ITURRIOZ Dirigeant de l'entreprise « SARL EDARIA ». La durée du bail est de 10 jours a commencé à courir du mercredi 22 juillet au vendredi 31 juillet 2026 inclus.
N° 2026-38 27/07/2026	Commande Publique	MISE EN CONFORMITÉ PARATONNERRE CATHEDRALE CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la mise en conformité du paratonnerre de la Cathédrale - Oloron Sainte-Marie. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 03/06/2026 avec remise des offres le 19/06/2026 – 12h00. Il a été décidé d'attribuer le marché de mise en conformité du paratonnerre de la

		Cathédrale - Oloron Sainte-Marie, à l'entrepr se suivante : Publié le S²LO ID : 064-216404228-20260925-DEL_260925_01-DE - LOT UNIQUE : MISE EN CONFORM - Société HEURELEC Total HT : 6 632.84 €																					
N° 2026-39 29/07/2026	Commande Publique	MARCHE DE FOURNITURE ET POSE D'ECLAIRAGE LED PROMENADE ET ESCALIER BELLEVUE CONSIDERANT la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 60 000 € HT) envoyée le 14/04/2026 et la remise des offres le 29/06/2026. Il a été décidé d'attribuer le marché de fourniture et pose d'éclairage LED promenade et escalier Bellevue à l'entreprise SPIE sis 245 RUE DE BIELLE 64121 SERRES CASTET, pour un montant de 34 595.00 € HT.																					
N° 2026-40 29/07/2026	Commande Publique	MARCHE DE TRAVAUX DE RESEAU HYDRAULIQUE SALLE SCOHY CONSIDERANT la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 60 000 € HT) envoyée le 10/06/2026 et la remise des offres le 23/06/2026. Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux de réseau hydraulique de la salle Scohy à l'entreprise DALKIA sis 204 RUE SADI CARNOT 59350 ST ANDRE LEZ LILLE, pour un montant de 43 154.00 € HT.																					
N° 2026-41 31/07/2026	Finances	Demande d'aide financière au titre de la DETR 2027 : rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football – Tranche 2 – Terrain de foot à 8 VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet de rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.600.000 € HT, et le plan de financement prévisionnel, CONSIDERANT que la Ville a lancé les travaux de rénovation et de modernisation du terrain de foot à 11 (terrain d'honneur) pour lesquels une aide financière lui a été accordée par arrêté préfectoral n° 2104960361 du 4 mai 2026 - Rénovation et modernisation des terrains du stade municipal de foot (Tranche 1) CONSIDERANT que la Ville souhaite lancer les travaux de la tranche 2 portant sur l'aménagement du terrain synthétique à 8, CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter ce projet au titre de la DETR 2027, Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2027 dans le cadre de la rénovation et la modernisation des terrains du stade municipal de football pour la TRANCHE 2 relative à la rénovation et à la modernisation du terrain de foot à 8, moyennant un coût estimé à 304.786 € HT.																					
N° 2026-42 31/07/2026	Finances	M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits chapitre à chapitre au sein de la même section CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitre d'opération 500 – Voirie, 511 – Bâtiments divers, 722 – TEPCV, 732 – Cent Technique municipal et 110016 – Plaine des sports, pour réajuster les crédits entre c diverses opérations et permettre la réalisation des dépenses. Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit : <table><tr><th colspan="7">Section d'investissement</th></tr><tr><th>Op.</th><th>Sens</th><th>Nature</th><th>Fonct.</th><th>Libellé opération</th><th>Libellé nature</th><th>Montant</th></tr><tr><td>500</td><td>Dépenses</td><td>2151</td><td>845</td><td>Voirie (PA)</td><td>Réseau de voirie</td><td>+ 100 000,00</td></tr></table>	Section d'investissement							Op.	Sens	Nature	Fonct.	Libellé opération	Libellé nature	Montant	500	Dépenses	2151	845	Voirie (PA)	Réseau de voirie	+ 100 000,00
Section d'investissement																							
Op.	Sens	Nature	Fonct.	Libellé opération	Libellé nature	Montant																	
500	Dépenses	2151	845	Voirie (PA)	Réseau de voirie	+ 100 000,00																	

		511	Dépenses	21318	312	Bâtiments divers (PA)	Autres bâtiments publics	+ 8 000,00																														
		722	Dépenses	21534	518	TEPCV	Réseau d'électrification	+ 50 000,00																														
		732	Dépenses	21318	510	Centre technique municipal	Autres bâtiments publics	+ 180 000,00																														
		110016	Dépenses	2128	322	Plaine des sports	Autres agencements et aménagements	- 338 000,00																														
		Total						0,00																														
N° 2026-43 17/08/2026	Location	Bail de location de terrains communaux – ABADIE Jean-Paul CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède la parcelle cadastrée section A 353, lot n°1, d'une superficie de 2 ha 82 a, Il a été décidé de signer un bail de location pour cette parcelle avec Monsieur Jean-Paul ABADIE. Cette location est conclue pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commencera le 1 ^{er} juillet 2026 et finira le 30 juin 2035. Le prix annuel de la location s'élève à 122,25 € euros.																																				
N° 2026-44 20/08/2026	Finances	M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits chapitre à chapitre au sein de la même section VU la décision n° 2026/42 du 31 juillet 2026 portant virements de crédits de chapitre à chapitre, CONSIDERANT que suite à une erreur matérielle, il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédits entre les chapitres d'opération 720 – TEPCV et 722 – Enfouissement réseaux divers. Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit : <table><tr><th colspan="6">Section d'investissement</th></tr><tr><th>Op.</th><th>Sens</th><th>Nature</th><th>Fonction</th><th>Libellé opération</th><th>Libellé nature</th></tr><tr><td>720</td><td>Dépenses</td><td>21534</td><td>518</td><td>TEPCV</td><td>Réseau d'électrification</td></tr><tr><td>722</td><td>Dépenses</td><td>21534</td><td>518</td><td>Enfouissement réseaux divers</td><td>Réseau d'électrification</td></tr><tr><td colspan="6">Total</td></tr></table>							Section d'investissement						Op.	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature	720	Dépenses	21534	518	TEPCV	Réseau d'électrification	722	Dépenses	21534	518	Enfouissement réseaux divers	Réseau d'électrification	Total					
Section d'investissement																																						
Op.	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature																																	
720	Dépenses	21534	518	TEPCV	Réseau d'électrification																																	
722	Dépenses	21534	518	Enfouissement réseaux divers	Réseau d'électrification																																	
Total																																						
N° 2026-45 21/08/2026	Location	Bail précaire et révocable – Nicolas BUGAJ – 14 Avenue Saint-Cricq CONSIDERANT que la Ville possède un logement de type F6 d'une superficie de 136 m² au 14 Avenue Saint-Cricq 64400 OLORON SAINTE-MARIE Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur Nicolas BUGAJ, Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal.																																				

		Le loyer s'élève à 700 euros mensuels, à verser dans les quinze premiers jours du mois, avec un dépôt de caution de 700 euros. Le démarrage du bail prend effet le 27 août 2026.
N° 2026-46 31/08/2026	Location	Bail précaire et révocable – Benoît COLIN – 17 rue Auguste Peyré CONSIDERANT que la Ville possède un logement de type T3 d'une superficie de 60 m² au 17 Rue Auguste Peyré – 64400 OLORON SAINTE-MARIE. Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur Benoît COLIN, Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable, Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 546,14 euros mensuels, à verser dans les quinze premiers jours du mois, avec un dépôt de caution de 546,14 euros. Le démarrage du bail prend effet le 1^{er} septembre 2026.
N°2026-47 07/09/2026	Commande Publique	MARCHE D'ETUDES DE MOBILITÉ ET PLAN DE CIRCULATION CONSIDERANT le souhait de la Commune de mettre à jour son plan de circulation au regard des nouveaux enjeux liés à la mobilité, et de lancer une étude pour définir la future stratégie des circulations urbaines, CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne, CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises, CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 06/10/2025 et la remise des offres fixée au 28/10/2025 à 12h, ARTICLE 1 : DÉCIDE que le marché d'études de mobilité et plan de circulation est attribué à l'entreprise IMMERGIS, pour un montant de 21 120.00 € HT
N° 2026-48 07/09/2026	Commande Publique	MARCHE DE RENOVATION ET MODERNISATION DES TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL CONSIDERANT le projet de la Commune de réaliser deux terrains de football synthétiques à 8 et 11 joueurs, CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne, CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises, CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 31/03/2026 et la remise des offres fixée au 30/04/2026 à 12h, ARTICLE 1 : DECIDE que le marché de rénovation et modernisation des terrains du stade municipal de football est attribué à l'entreprise : LOT N°1 : ART DAN pour un montant de 455 000.00 € HT LOT N°2 : ART DAN pour un montant de 670 000.00 € HT
N° 2026-49 10/09/2026	Commande Publique	RÉAMENAGEMENT DES LOCAUX DU CTM CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires au réaménagement des bureaux du CTM - Oloron

		Sainte-Marie. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 21/04/2026 avec remise des offres le 20/05/2026 – 12h00. Il a été décidé d'attribuer le marché de mise en conformité du paratonnerre de la Cathédrale - Oloron Sainte-Marie, aux entreprises suivantes : - LOT 1 : DEMOLITION – GROS OEUVRE Société BORDATTO Total HT : 37 344.84 € HT - LOT 2 : CLOISON – FAUX PLAFOND - ISOLATION Société NAYA Total HT : 22 595.59 € HT - LOT 3 : MENUISERIES Société CAMPAGNE Total HT : 20 478.85 € HT - LOT 4 : ELECTRICITE Société SERRES-ELEC Total HT : 49 900.72 € HT - LOT 5 : CLIMATISATION REVERSIBLE Société SFEI - SARRAT Total HT : 66 736.18 € HT - LOT 6 : PLANCHERS BOIS – SOLS SOUPLES Société VILLANUA Total HT : 10 715.33 € HT - LOT 7 : PEINTURE Société VILLANUA Total HT : 22 084.04 € HT - LOT 8 : CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE Société TROISEL PYRENEES Total HT : 14 400 € HT - LOT 9 : ELEVATEUR Société J.P. PAMLERO INDUSTRIE Total HT : 35 799.20 € HT Le montant total de l'opération s'élève à 280 054.75 € HT.
N° 2026-50 11/09/2026	Commande Publique	RÉHABILITATION DES GROUPES DE POMPAGE DU PUIITS DU VERT N°1 CONSIDERANT que le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder au renouvellement des 3 pompes et de l'armoire électrique du Puits du VERT n°1, CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été mise en ligne le 5 mai 2026 avec remise des offres le 11 juin 2026 à 12 H 00. Il a été décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises solidaires SEIHE – ZA les Deux Pins, 6 rue des Gallips – 40430 CAPBRETON et SAUR – 1004 rue de la Vallée d'Ossau – 64811 SERRES CASTET. Le montant de l'opération s'élève à 253 413,00 € H.T.

N°2026-51 11/09/2026	Louage	Bail commercial dérogatoire – La Balmo TUFTING Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Magali BALMORI Dirigeante de l'entreprise « La Balmo TUFTING », La durée du bail est de 20 jours a commencé à courir du lundi 14 septembre au samedi 3 octobre 2026.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

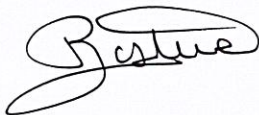
- **DIT** que les décisions de Madame la Maire sont consultables sur le site internet de la commune, rubrique « *Vie municipale - Actes Règlementaires* », et classées par leurs numéros précisés ci-dessus.

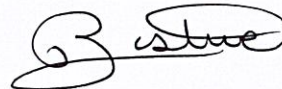
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 30/09/2026





Marie-Lyse BISTUÉ

